



# CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de Saint Paul le Jeune



**SÉANCE du vendredi 29 Janvier 2021**

**Compte-rendu N°8/01/2021**

Le 29 Janvier 2021, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Thierry BRUYÈRE-ISNARD, Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (11) :**

BRUYERE-ISNARD THIERRY, BERNARD JULIEN, CHALVET CATHY, DELORME DAVID, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, MARGOTTON MAGALIE, RODIER MURIEL, SERAIDARIAN NATHALIE, SOLIGNAC MICHELLE, RIO JEAN-LUC.

Absents excusés : AMBROSINO ERIC, ANTONIOTTI DANIELE, BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, BRUNDO JEAN

**Procurations (3) :** AMBROSINO ERIC à RIO JEAN-LUC, ANTONIOTTI DANIELE à Thierry BRUYÈRE-ISNARD, BLANCHARD-DABROWSKY Noémie à LAURANT Thierry.

**La séance s'est tenue sans public en Visio en direct sur la page Facebook de la mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 27 Novembre 2020
3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
4. Aménagement du carrefour RD104/RD351, quartier les Champs à Sauvas
5. Projet d'aménagement du cœur du village 2<sup>ème</sup> phase
6. Projet aménagement place de l'église
7. Projet de construction d'un nouveau bâtiment à usage locatif avec Ardèche Habitat
8. Rénovation thermique du bâtiment REPAIRE et prolongation du bail emphytéotique
9. Changement du panneau lumineux informatif de la place de la gare
10. Un point étape sur la commission communication et agriculture, forêts
11. Mise en place de composteurs de quartiers
12. Lancement d'une réflexion sur la faisabilité d'un restaurant scolaire et la restructuration des bâtiments scolaires.
13. Amélioration de la qualité de l'eau du réseau d'eau potable
14. Accueil d'une résidence d'artiste
15. Informations diverses et précisions notamment sur le démarrage des travaux de la salle des fêtes, la rénovation du réseau d'au route de Mentaresse et rénovation de l'éclairage public.

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11 et 3 procurations, le conseil municipal peut siéger valablement.

Secrétaire de séance : M Thierry Laurant

**1 - Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié

Contre	Abstention	Pour
0	0	14



## 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 27/11/2020

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

### 3- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'avant le vote des budgets 2021, il est nécessaire de faire des dépenses d'investissement. Pour cela, il demande l'autorisation au conseil municipal de pouvoir engager les sommes suivantes :

- Budget commune : chapitre 21. 132648.14 euros, chapitre 23. 10954.81 euros
- Budget eau et assainissement : chapitre 21. 115206.17 euros

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

### 4- Aménagement du carrefour RD104/RD351, quartier les Champs à Sauvas

Mr le Maire donne des précisions sur la vente de l'ancienne auberge de la « COCALIERE ». Il précise que de l'autre coté de la route des terrains appartenant à ce nouveau propriétaire pourraient faire l'objet d'aménagement. Le Conseil départemental pourrait se saisir de cette opportunité pour :

- Concevoir un nouveau carrefour avec plus de sécurité
- Sécuriser les arrêts de bus
- Aménager une aire de covoiturage.

Il propose de mettre en relation le propriétaire avec le conseil départemental afin de trouver une solution. La maire jouant un rôle facilitateur. D'autres scénarios seront étudiés si celui-ci n'aboutit pas.

Le conseil municipal est d'accord sur la méthode. Un courrier sera adressé au conseil départemental en ce sens.

### 5- Projet d'aménagement du cœur du village 2<sup>ème</sup> phase

Mr le Maire précise que nous allons passer en phase 2. Pour cela des permanences seront mises en place en mairie afin de recevoir les habitants qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet. L'architecte paysagiste ira à la rencontre également des commerçants et présidents d'associations. A partir de tous ces éléments, l'architecte présentera des croquis et sans doute plusieurs projets qui seront exposés. Cela donnera lieu à discussion au sein du conseil municipal mais aussi avec les habitants de la commune.

### 6- Projet aménagement place de l'église

Chiffré à l'époque 250 000 euros, l'idée est de recontacter la DTT et reprendre le projet afin de réaliser un projet plus modeste. L'architecte-paysagiste pourrait l'intégrer au projet global de cœur de village et appréhender ainsi la circulation globale au sein du village. La notion de "sens unique" est évoquée tout en sachant que ce sujet est extrêmement délicat et complexe.

Magalie MARGOTTON intervient à propos des "sens unique" dans un village et le danger de la vitesse que peut générer un "sens unique".

Julien BERNARD précise qu'il a l'impression qu'il n'y a pas de difficultés à des croisements. Seule la rue du procureur est difficile.

## 7- Projet de construction d'un nouveau bâtiment à usage locatif avec Ardèche Habitat

Monsieur le Maire souhaite qu'on réfléchisse à la construction d'un nouveau bâtiment du même type que Repaire en partenariat avec ARDECHE-HABITAT. L'objectif est simple : Proposer aux habitants de se loger avec un loyer modeste avec un confort optimal. Il précise que nous disposons d'un terrain derrière l'église environ 800 à 1000 m<sup>2</sup>. Une Rencontre avec Ardèche Habitat sera programmée pour étudier la faisabilité du projet pour rester proche des commerces et du cœur de village. A partir de 4 appartements cela est viable. Une remarque importante, il faut garder l'équilibre financier de cette opération. Nous sommes que dans la réflexion, on s'engagerait sur un bail emphytéotique.

Jean Luc RIO intervient : Il précise qu'il a eu l'occasion de visiter les logements des portes de l'Ardèche. La vétusté ou le non-entretien des abords immédiats reste un problème. Le Côté privatif (jardin) est à revoir et mettre en état.

Monsieur le Maire précise qu'il a mobilisé les agents du service technique sur la remise en état de ces abords. Julien BERNARD demande si la commune possède d'autres terrains. Monsieur le Maire confirme que d'autres terrains sont disponibles. Il faudra faire un choix en fonction de nos objectifs.

Caty CHALVET précise que ce projet rendra cette partie du quartier plus vivante et plus attractive.

## 8- Rénovation thermique du bâtiment REPAIRE et prolongation du bail emphytéotique

Un petit rappel historique sur le bâtiment Repaire : Habitation de 1995, Ardèche Habitat doit faire des travaux d'isolation thermique à hauteur de 323 000 euros. Il y a nécessité de climatiser la pièce commune au RDC. Actuellement, nous avons avec Ardèche-Habitat un bail emphytéotique, nous leur versons en contrepartie une redevance mensuelle, celui-ci fini en 2034. Nous percevons les loyers des locataires.

Notre équilibre financier est précaire et cela pour plusieurs raisons : Les loyers n'ont jamais été indexés et cela depuis plus de 10 ans, un appartement vide (appartement pour un éventuel dentiste) et des Charges astronomiques sur les parties communes. Le but est de retrouver l'équilibre. Nous avons des marges de progrès que nous mettrons en œuvre dans le budget 2021. La structure Repaire a été cependant excédentaire pendant plusieurs années.

Monsieur le Maire propose une prolongation du bail sur 20 ans avec une redevance mensuelle. Cette solution permettra de garder à terme l'équilibre financier.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

## 9- Changement du panneau lumineux informatif de la place de la gare

Ce panneau installé depuis plus de 15 ans est amorti. La technologie a beaucoup évolué et il est impossible de la connecter avec les outils actuels de communication (illiwap, Facebook, mairie). 2 devis sont en cours d'élaboration. Ce panneau ne serait pas aussi agressif en termes de luminosité et avec la possibilité d'être éteint au milieu de la nuit. Une évolution intéressante pour diffuser directement des affiches.

Magalie MARGOTTON évoque la traversée du village. Il ne faut que cela soit dangereux pour les usagers car ces panneaux attirent le regard.

Selon le cout financier, nous aurons deux options : soit sur le budget en 1 ou 2 ans ou sur le budget global d'aménagement de la place.

## **10- Un point étape sur les commissions communication et agriculture, forêts**

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Luc RIO responsable de ces deux commissions.

### Commission agriculture et forêt :

La zone agricole telle qu'elle est définie dans le PLU (plan local d'urbanisme), est partiellement exploitée. Un recensement de toutes les parcelles communales (plus de 200 parcelles) est en cours avec une cartographie précise. Le but est de mettre en valeur tout ce patrimoine agricole (oliveraie, châtaigneraie) laissé à l'abandon. Proposition de revisiter et de réfléchir collectivement sur l'optimisation des parcelles. Initiative partagée. Quel circuit et quel système local, initiative d'implantation, politique alimentaire.

Les bords de CLAYSSE méritent un entretien régulier en lien avec le syndicat de rivière AB Cèze. Des exemples de bio intensive 1000m<sup>2</sup> près de Saint Paul jeune sont en prendre en compte dans l'idée d'une production locale rationalisée. Des idées notamment sur la végétalisation du village en utilisant par exemple des plantes aromatiques économes en eau. L'entretien des chemins est un sujet complexe. La commune ne peut pas entretenir tous les sentiers. Un autre mode d'entretien collectif pourrait être envisageable. Le dépôt des déchets verts n'est pas aux normes et n'est pas de la compétence de la commune. Elle est amenée à disparaître.

Julien Bernard s'inquiète de la fermeture à terme de la déchetterie verte. Du coup cela engendre des dépôts sauvages et risques incendie.

Monsieur le Maire précise effectivement qu'il s'agit bien d'une décharge non conforme. Le mercredi, les personnes viennent en véhicule avec remorque sur le lieu en question. Les seules déchetteries vertes sont celles de Barjac et des Vans. Les personnes doivent faire l'effort de se rendre à ces déchetteries.

Le SICTOBA pourrait investir dans une déchetterie verte mais les investissements financiers seraient très importants. Conclusion : Soit elle est mise aux normes, soit elle disparaît.

De nombreuses questions concernant le brulage des végétaux dans les jardins. A ce propos, la loi est claire à ce sujet : le brulage des végétaux est interdit sauf pour des pratiques agricoles ou de débroussaillages exceptionnels avec déclaration en mairie. L'entretien courant des jardins n'en fait pas partie. Il faut privilégier le broyage sur place dans son jardin.

### Commission communication :

Un bilan positif des 7 mois écoulés : Illiwap, Facebook, site internet... On travaille actuellement sur une brochure d'accueil de la commune. Le petit crieur n°2 va bientôt paraître. Le bulletin municipal n'est pas abandonné mais il y a une réflexion sur son contenu et sa fréquence de parution

Julien BERNARD se demande si l'agriculture bio intensive a un impact sur les prélèvements d'eau dans la Claysse. Ce type de culture ne consomme pas beaucoup d'eau si c'est fait au bon moment et au bon endroit.

## **11- Mise en place de composteurs de quartiers**

Magalie MARGOTTON donne quelques précisions sur les composteurs de quartier. Nous devons réduire de plus en plus nos déchets. En 2023 plus le droit de mettre des « fermentescibles » dans une poubelle grise. Si on n'a pas de jardin, difficultés de composter. Donc des composteurs de quartier peuvent être mis en place par la mairie à la demande. Le SICTOBA les fournit à la demande.

Monsieur le Maire précise que le mardi 02 février à 9h00 les services du SICTOBA viendront travailler sur la collecte des ordures ménagères sur la commune. 31 points de collectes sont référencés sur la commune. Au centre de nos préoccupations, l'amélioration de la collecte des cartons et son point de stockage.

## **12- Lancement d'une réflexion sur la faisabilité d'un restaurant scolaire et la restructuration des bâtiments scolaires.**

Tout en étant prudent sur l'équilibre budgétaire de la commune, nous devons nous interroger sur la pertinence de locaux actuels concernant l'école, la restauration scolaire et le centre de loisirs. Les locaux sont disparates, peu fonctionnels, le système de chauffage est peu performant. Un regard extérieur serait plus

pertinent pour une éventuelle réorganisation. Une étude de faisabilité et d'analyse de besoin sera lancée afin de voir les scénarios envisageables.

### 13- Amélioration de la qualité de l'eau du réseau d'eau potable

Nos deux types de ressources en eau sont vulnérables en cas de très forte pluie. La turbidité est gênante et bien que celle-ci ne rend pas l'eau potable non consommable, il convient de faire en sorte de régler ce phénomène.

C'est pour cette raison que nous souhaitons faire un projet avec demande de subventions à l'agence de l'eau, au département et à la préfecture.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

### 14- Accueil d'une résidence d'artiste

Nous avons accueilli, il y a plusieurs années une résidence d'artistes avec cette même troupe de théâtre. La compagnie "les affamés" a fait ses preuves en réalisant de nombreux spectacles et en se produisant entre autres au festival d'Avignon. Une résidence d'artiste c'est un plus pour notre commune avec des retombées culturelles pour tous les habitants du territoire.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Maire propose un partenariat et une subvention exceptionnelle de 2000 euros.

Contre	Abstention	Pour
0	2	12

### 15- Informations diverses

-Concernant la rénovation de la salle des fêtes, le projet suit son cours. Nous sommes dans la phase de dépôt du permis de construire. Nous espérons des subventions à hauteur de 80% avec un démarrage des travaux au plus tôt.

-Concernant la rénovation du réseau d'eau à partir des 5 chemins et l'extension du réseau d'assainissement à partir de l'ancien abattoir, l'appel d'offre a été lancé avec un début des travaux au printemps ou si cela n'est pas possible à l'automne.

-Concernant la rénovation de l'éclairage public, le projet se précise. Magalie MARGOTTON indique que nous pouvons soit changer la totalité des lampes actuelles soit uniquement les lampes les plus anciennes.

Solution 1 : Remplacement uniquement des luminaires au sodium (178) vétustes par des luminaires LED  
Coût estimatif des travaux 100000 HT euros. Participation communale 47000 euros étalé sur 6 ans. Soit 7840 euros par an. Economie globale du projet (consommation et maintenance) 8150 euros par an

Solution 2 : Remplacement totalité des luminaires au sodium (246) vétustes par des luminaires LED  
Coût estimatif des travaux 130000 HT euros. Participation communale 62000 euros étalé sur 6 ans. Soit 10334 euros par an. Economie globale du projet (consommation et maintenance) 9100 euros par an

Avec le système mis en place, nous pourrions réduire l'intensité des lampes de la façon suivante :

Coucher du soleil-21h : 100%/ 21h-0h00 : 50%. 0h00-6h : 20%

Monsieur le Maire précise qu'en lien avec le parc des Cévennes nous avons été retenu dans le cadre du projet "Village Vivant". Cette action va nous permettre de travailler sur le développement économique du village.

Jean-Luc RIO revient sur quelques points qui ont marqué cette fin d'année, on citera : l'action "colis de Noël" envers nos aînés, action mise en œuvre par le CCAS avec le soutien de l'ensemble du conseil municipal. Le déplacement de la MAM au cœur du village et toutes les actions de solidarité mises en œuvre par les habitants pour soutenir nos commerces.

La séance est levée à 20h33

Réponses à quelques questions des habitants en fin de séance via internet :

- Les riverains seront-ils consultés dans le cadre du nouveau projet avec Ardèche-Habitat ?  
Oui les habitants seront informés et consultés.

- Le projet avec Ardèche-Habitat concernera uniquement des logements ou d'autres possibilités seront étudiées.

Nous n'écarterons aucune possibilité dans le cadre de ce projet.

- Les habitants s'interrogent sur la position de la municipalité à propos des compteurs Linky.

La position de la commune n'a pas changé. Un arrêté avait été pris dans lequel la municipalité refusait les changements appartenant à la commune. Monsieur le Maire a rappelé le service de déploiement des compteurs Linky en précisant que la position de la commune n'avait pas changé. Les habitants peuvent faire de même s'ils le souhaitent en appelant le numéro indiqué sur le courrier qu'ils ont reçu.

◆ ◆ ◆

Le Maire

Thierry Bruyere-Isnard

Thierry BRUYERE-ISNARD.

Le secrétaire de séance

Thierry Laurant